

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2012	et clos le	31/12/2012	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		SIE DE ST MAUR DES FOSSES 9 AVENUE DES ARTS 94100 ST MAUR DES FOSSES		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION		LOGICIEL SERVICE ENTREPRISE 5 BOULEVARD DE CRETEIL 94100 ST MAUR DES FOSSES			
Identification du destinataire		Insp., IFU	N° dossier	N° Siret	B ACTIVITE
Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : EDITEUR ET CONCEPTEUR DE LOGICIELS			
le téléphone :		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1 Résultat fiscal <input checked="" type="checkbox"/>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	2 754	Bénéfice imposable au taux de 15%	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)
2 Plus-values <input checked="" type="checkbox"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)		
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art 238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
D IMPUTATIONS (cf. page 4)		Les crédits d'impôts indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66%).			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)		Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%			
E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € HT)					
En remplissant ce cadre, vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE					
Valeur ajoutée de référence	<input type="checkbox"/>	Chiffre d'affaires de référence	<input type="checkbox"/>		
Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE	<input type="checkbox"/>				
Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE					
ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ.					
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		À _____, le 10/04/2013 Signature et qualité du déclarant			